

28 juin 2010

La Belgique fera-t-elle lever le blocus de Gaza ?

Le blocus de la Bande de Gaza entre aujourd'hui dans sa quatrième année. Depuis 2007, 1,5 million de Gazaouis sont condamnés à la pauvreté. Le recul du développement saute aux yeux dans la région. Face à l'inaction de la communauté internationale, nous plaidons pour une levée immédiate du blocus et appelons la Belgique à agir en ce sens.

Déjà trois ans de blocus

Instauré en juin 2007 suite à la prise de pouvoir du Hamas, le blocus de la Bande de Gaza n'autorise l'entrée et la sortie que d'un nombre très restreint de matériel, d'aide d'urgence médicale et de personnel humanitaire. Cette situation a été condamnée par les Nations Unies il y a déjà 3 ans. John Dugard, alors Rapporteur Spécial de l'ONU sur les droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, décrivait le blocus comme « une forme grave de punition collective, une violation de l'article 33 de la 4^{ème} Convention de Genève. »

La situation humanitaire s'est encore aggravée de façon dramatique suite à l'opération militaire israélienne « Plomb Durci ». Menée entre décembre 2008 et janvier 2009, cette opération massive a coûté la vie à 1.380 Palestiniens – parmi lesquels 431 enfants et 112 femmes – et 13 Israéliens. On dénombra 5.380 blessés. Plus de 14.000 maisons, 68 bâtiments publics et 31 bureaux d'ONG ont été totalement ou partiellement détruits.

La fin de la guerre de Gaza, le 18 janvier 2009, n'a pas signifié la fin du blocus. Ce dernier a même été renforcé. De ce fait, 17 mois après la guerre, les trois quarts des infrastructures civiles détruites n'ont toujours pas pu être réhabilitées. Et contrairement aux déclarations du gouvernement israélien, l'aide humanitaire autorisée à entrer à Gaza ne permet de répondre qu'à une infime partie des besoins de la population.

Du poisson dans les tunnels

L'ONU estime que plus de 60% des familles de Gaza sont en situation d'insécurité alimentaire. Quatre Gazaouis sur cinq dépendent de l'aide internationale pour survivre. Chaque jour, les familles sont confrontées aux conséquences d'un blocus qui confine à l'absurde.

Ainsi, bien que Gaza dispose de 40 km de littoral, de grandes quantités de poissons doivent entrer en contrebande par les tunnels qui lient le territoire à l'Égypte. Le blocus empêche en effet de pêcher au-delà de 2 km des côtes. Presque chaque semaine, des bateaux de pêche palestiniens sont attaqués par la marine israélienne. Des pêcheurs sont arrêtés et leurs bateaux sont confisqués. Condamnés à pêcher le long des côtes, les Palestiniens sont contraints d'épuiser les bancs d'alevins qui y séjournent. Cette zone est en outre polluée par les eaux usées qui se jettent dans la mer, car le blocus empêche de faire entrer le matériel nécessaire à la restauration et à l'entretien des systèmes d'épuration des eaux. Alors que plus de 40.000 personnes dépendent directement des revenus de la pêche, des générations entières de pêcheurs vivent désormais dans la pauvreté, comptant sur les colis alimentaires pour se nourrir.

La Belgique agira-t-elle ?

La récente tragédie de la flottille Gaza est une preuve de plus que le blocus doit immédiatement être levé. Israël vient d'annoncer son intention d'autoriser l'entrée de tous les « biens à usage civil » dans la bande de Gaza. Il n'est pas encore clair à ce jour ce que cela inclut ou exclut. Toute forme d'assouplissement du blocus est un pas dans la bonne direction, mais le cœur du problème reste là. Seule une levée complète du blocus, et la libre circulation de personnes dans les deux sens, peut mettre fin au non-développement forcé des Gazaouis. C'est pourquoi nous espérons que la communauté internationale prenne ses responsabilités et n'accorde pas son soutien à une politique israélienne qui viole les droits fondamentaux des Palestiniens. Elle doit poser des gestes politiques forts pour réagir au message porté par la flottille : stop au blocus, stop à la punition collective. Malheureusement, après des années de blocus, l'Union européenne ne parvient toujours pas à mettre Israël sous pression afin qu'elle respecte le droit international. La coopération UE-Israël est même en constante expansion, malgré les violations continues du droit international par cette dernière. Qu'Israël veuille assurer la sécurité de ses citoyens est évidemment légitime. Mais les mesures prises à cet effet doivent être conformes au droit international humanitaire et aux droits de l'homme. L'UE doit appeler toutes les parties au conflit à éviter le recours à la violence et à respecter les droits et la protection des civils. Israël doit cesser de mener des incursions et opérations militaires à Gaza. Le

Hamas et les autres groupes palestiniens armés doivent mettre fin aux tirs de roquettes sur les cibles civiles israéliennes.

La Belgique occupera très prochainement la présidence de l'Union européenne. A ce titre, il faut qu'elle cesse de se retrancher derrière la nécessité d'un « consensus européen » et qu'elle prenne ses responsabilités pour lever immédiatement et inconditionnellement ce blocus illégal. Pour mettre fin à l'isolement et à la souffrance de la population civile, la Belgique devrait soutenir les initiatives de dialogue avec les autorités de la bande de Gaza et appuyer les efforts de réconciliation intra-palestinienne. Mais en tout état de cause, continuer d'isoler la bande de Gaza et ses habitants ne fera qu'aggraver la crise actuelle.

Signataires :

Stefaan Declercq (Oxfam-Solidarité), Pierre Galand (ABP/ECCP), Jacques Bastin (FCD-Solidarité Socialiste), Annuschka Vandewalle (FOS-Socialistische Solidariteit), Bert Debelder (INTAL), Mady Wajnblum (UPJB), Marc Dascotte (Oxfam-Magasins du Monde), Koen Van Bockstal (Oxfam-Wereldwinkels), Arnaud Zacharie (CNCD-11.11.11), Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Georges Spriet (Vrede), Rudy De Leeuw (FGTB-ABVV), Jan Renders (ACW-CSC), Peter Houllberghs (Pax Christi), Pol Degreve (Broederlijk Delen), Génération Palestine